EXA

CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

FONDATION CREDIT AGRICOLE REUNION - MAYOTTE

FONDATION D'ENTREPRISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

FONDATION CREDIT AGRICOLE REUNION - MAYOTTE

FONDATION D'ENTREPRISE
Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - 97400 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames,
Messieurs les Administrateurs

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation d'entreprise **FONDATION CREDIT AGRICOLE REUNION - MAYOTTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant la 1ère application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des ressources financières de la fondation, des engagements donnés et reçus, retranscrits en annexe, et du report à nouveau.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

EXA

CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 6 Mai 2021

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Guillaume ESPITALIER-NOËL

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	5 721	5 721		
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total I	5 721	5 721		
	Comptes de liaison **Total II**				
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				5
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	171 507		171 507	206 927
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	171 507		171 507	206 932
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**				
	Frais d'émission des emprunts **(VI)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(VII)**				
	Ecarts de conversion actif **(VIII)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	177 228	5 721	171 507	206 932

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	202 408	202 408
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	34 043-	
	Situation nette (sous total)	168 365	
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droits du concédant		
	Total I	168 365	202 408
	Comptes de liaison **Total II**		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Total III		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 142	4 524
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	3 142	4 524
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	171 507	206 932

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 3 142 4 524

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	200 000	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Collectes		
Autres produits		200 000
Total I	200 000	200 000
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	11 888	22 260
Aides financières	222 200	
Impôts, taxes et versements assimilés	50	250
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		497
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		176 200
Reports en fonds dédiés		
Autres charges (2)		0
Total II	234 138	199 207
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	34 138-	793
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	95	195
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	95	195
Charges financieres		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	95	195
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	34 043-	988
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	200 095	200 195
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	234 138	199 207
Solde intermédiaire		988
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		201 420
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		202 408
5. Excédents ou Déficits	34 043-	

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	3 054		3 054	
TOTAL	3 054		3 054	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	3 054		3 054	
TOTAL	3 054		3 054	

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	16

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 171 507.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 200 000.00 Euros et dégageant un déficit de 34 043.17- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Fondation. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Fondation est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les ressources allouées sont comptabilisées en produit dans le compte 7531 "Versements des fondateurs".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En effet, la **Fondation CA REUNION MAYOTTE** bénéficie d'un engagement de versement étalé de ses ressources à raison d'un cinquième par an selon le nouveau programme d'action pluriannuel établi pour 2018 à 2023. Ces ressources sont comptabilisées au compte de résultat pour le montant des engagements propres à chaque exercice et s'élevant à **200 000€**.
Par ailleurs, les versements attendus au titre des exercices suivants ont été constatés en engagement hors bilan.
Les subventions octroyées par la fondation au titre des actions engagées au cours de l'exercice ont été comptabilisées dans un compte spécifique aux fondations, à savoir le compte 657 "Subventions versées par la fondation".

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le règlement ANC n° **2018-06** relatif aux comptes des groupements et personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable pour la première fois aux exercices ouverts au 01/01/2020, a conduit la Fondation à procéder à des retraitements comptables.

Versement du fondateur
En vertu du nouveau règlement comptable, le versement du fondateur est désormais classé au poste 7531 "Versements des fondateurs".
Le versement est comptabilisé en produit lors de son encaissement effectif.

Contributions volontaires en nature
Les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte 864 "Personnel bénévole" avec pour contrepartie le compte 875 "Bénévolat".

Engagements à réaliser sur ressources affectées
Lors des exercices précédents, l'excédent entre les sommes reçues de la part des fondateurs et le coût des actions engagées était porté en report à nouveau en contrepartie du compte 6893 "Engagements réaliser sur ressources affectées des fondations abritées".
Les sommes portées au poste report à nouveau étaient reprises en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme des engagements, par le crédit du compte 7893 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées".
L'application du nouveau règlement a conduit à remettre à plat la notion de fonds dédiés chez la Fondation : il en résulte que ces comptes ne doivent plus être utilisés à partir de 2020.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, de l'activité et des moyens mis en oeuvre

Objet social

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La Fondation Crédit Agricole est une **fondation d'entreprise** qui a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs durables au profit du développement de sa circonscription territoriale statutaire (Réunion - Mayotte) et plus largement des territoires du sud de l'Océan Indien dans les domaines : éducatifs, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, de l'environnement naturel, de la langue et des connaissances scientifiques.
Elle a pour but de favoriser les projets de développement d'une économie durable et solidaire et de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.
Les moyens d'actions de la fondation sont les participations financières dans des projets ou des organismes qui poursuivent les buts qu'elle s'est fixée.

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Activité

Pour l'exercice **2020** l'activité de la Fondation s'est traduite par l'adoption et le soutien de **18 projets**. A ce titre nous avons constaté le versement de subventions pour un total de **222 199,99€** se déclinant comme suit :

- FRANCE TELEVISIONS avec le projet intitulé " Téléthon 2019 " pour **3 499,99€** ;
- L'association GOLF DU COLORADO avec le projet intitulé " Développement de la pratique du golf auprès de personnes porteuses d'un handicap ou atteintes de maladies chroniques " pour **10 000€** ;
- L'association MAYOTTE IMPRESSION 3D avec le projet intitulé " Fabrication de visières de protection contre le COVID-19 " pour **5 000€** ;
- L'association VMEH avec le projet intitulé " Aides aux personnes âgées pour vaincre le COVID-19 " pour **10 000€** ;
- L'association ADERR avec le projet intitulé " Matériel dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 " pour **10 000€** ;
- Le CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE avec le projet intitulé " L'achat d'un automate QIAGEN de dépistage du COVID-19 et d'une console supplémentaire pour le scanner " pour **25 000€** ;
- L'association REUNION BENEVOLAT avec le projet intitulé " Mise en place d'une plateforme de mise en relation entre bénévoles et associations " pour **15 000€** ;
- L'association SNSM avec le projet intitulé " Acquisition d'un semi rigide de sauvetage " pour **12 500€** ;
- Le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA REUNION avec le projet intitulé " L'achat d'un automate, lecteur de test COVID-19 avec réactifs et écouvillons " pour **25 000€** ;
- Le COMITE REUNION LIGUE CONTRE LE CANCER avec le projet intitulé " Relais pour la vie 2020, 13ème édition à La Réunion " pour **10 000€** ;
- La FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT avec le projet intitulé " Mis en œuvre du projet DEMOS à La Réunion porté par l'association Les Amis de la Philharmonie de Paris " pour **10 000€** ;
- L'association ARAJUFA FRANCE VICTIMES REUNION avec le projet intitulé " Equipement et aménagement des bureaux de Saint-Pierre - Protection dans le cadre du COVID " pour **10 000€** ;
- L'association LA RAFFINERIE avec le projet intitulé " Création d'un laboratoire de transformation alimentaire low-tech (four, déshydrateur solaire, méthaniseur, composteur et production d'insecte pour poissons) dans la friche éco-culturelle de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

RAFFINERIE " pour **5 800€** ;
- L'association RANPAR avec le projet intitulé " La plateforme RANPAR propose des spectacles d'expressions artistiques diverses (musique, théâtre, conte, danse) " pour **20 000€** ;
- L'association LINO COMEDY avec le projet intitulé " Histoires relayées par facebook et instagram qui mettent en perspective la fin du confinement et les habitudes de consommation" pour **8 600€** ;
- L'association POLE REGIONALE DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA REUNION avec le projet intitulé " Création d'un phonothèque historique de l'Océan Indien " pour **20 000€** ;
- L'association MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN avec le projet intitulé " Création d'une Maison d'accueil Hospitalière au CHU de Saint-Pierre " pour **14 300€** ;
- L'association PLASTIK'AKOZ avec le projet intitulé " Lutte contre les mauvaises pratiques du plastique sur le territoire de La Réunion " pour **7 500€**.

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Moyens mis en oeuvre

Pour mener à bien son activité la Fondation dispose d'une dotation quinquennale de la part de son fondateur la Caisse Régionale de Crédit Agricole.
Ainsi, en date du **09/11/2017** , le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a validé, au terme de ses premiers cinq ans d'existence, la prorogation de la **Fondation Crédit Agricole Réunion Mayotte** (2013/2018), sans modification statutaire (autre que la durée de la fondation) et ce, pour une durée supplémentaire de 5 années (2018/2023).
La Caisse Régionale s'est engagée sur un nouveau programme d'action à hauteur de **1 000 000€**, correspondant à cinq versements de **200 000€** par année.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 721		
TOTAL	5 721		
TOTAL GENERAL	5 721		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 721	5 721
TOTAL			5 721	5 721
TOTAL GENERAL			5 721	5 721

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 721			5 721
TOTAL	5 721			5 721
TOTAL GENERAL	5 721			5 721

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 142	3 142		
TOTAL	3 142	3 142		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Valorisation des contributions volontaires

Sur l'exercice **2020**, la Fondation a procédé à la valorisation et à la comptabilisation des prestations fournies par ses bénévoles.

En effet, la **Fondation** a recours au bénévolat pour le suivi des dossiers, l'élaboration des conventions, le règlement des subventions, et la direction des services de la Fondation pour en assurer son bon fonctionnement.

Le bénévolat a été valorisé de la manière suivante :

- Identification de la personne et fonction occupée au sein de la Fondation ;
- Identification du nombre d'heures annuel ;
- Identification des missionsréalisées ;
- Valorisation au SMIC horaire chargé.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits de **2020** sont composés notamment :
- Du versement du fondateur pour 200 000€.

En **2020**, la Fondation a accordé **266 440€** de financement à **20 structures**. Ainsi, compte tenu du solde des versements restants à affecter sur les programmes de 2020, les engagements restants à réaliser et déjà affectés au 31/12/2020 se décomposent comme suit :

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Libellé	Solde octroyé	Versé en 2020	Solde 2020
AFM TELETHON 2018	3 500,00		3 500,00
Solde des engagements restants à réaliser sur les financements accordés en 2018	**3 500,00**	**0,00**	**3 500,00**
LIGUE DE LA REUNION DE JUDO JU JITSU	10 000,00		10 000,00
CITE DE LA MUSIQUE - DEMOS - PHILHARMONIE	10 000,00	10 000,00	0,00
SNSM	12 500,00	12 500,00	0,00
MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN	14 300,00	14 300,00	0,00
GOLF DU COLORADO	10 000,00	10 000,00	0,00
Solde des engagements restants à réaliser sur les financements accordés en 2019	**56 800,00**	**46 800,00**	**10 000,00**
ANDARUN	10 000,00	0,00	10 000,00
REUNION BENEVOLAT	30 000,00	15 000,00	15 000,00
COMITE DE LIGUE CONTRE LE CANCER	10 000,00	10 000,00	0,00
ADERR	10 000,00	10 000,00	0,00
MAYOTTE IMPRESSION 3D	10 000,00	5 000,00	5 000,00
VMEH	10 000,00	10 000,00	0,00
ASSOCIATION OPIPAPA	440,00	0,00	440,00
CH MAYOTTE	25 000,00	25 000,00	0,00
CHU REUNION	25 000,00	25 000,00	0,00
LA LANTERNE MAGIQUE	18 000,00	0,00	18 000,00
PLASTIK A KOZ	15 000,00	7 500,00	7 500,00
RANPAR	20 000,00	20 000,00	0,00
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA REUNION	20 000,00	20 000,00	0,00
A F T C	8 000,00	0,00	8 000,00
ARAJUFA	10 000,00	10 000,00	0,00
AAP DEAL LA POSA	8 600,00	0,00	8 600,00
AAP DEAL LINO COMEDY	8 600,00	8 600,00	0,00
AAP DEAL LA RAFFINERIE	5 800,00	5 800,00	0,00
PRODIJ	15 000,00	0,00	15 000,00
AFM TELETHON 2020	3 500,00	0,00	3 500,00
AFM TELETHON 2019	3 499,99	3 499,99	0,00
Solde des engagements restants à réaliser sur les financements accordés en 2020	**266 439,99**	**175 399,99**	**91 040,00**
Cumul du solde des engagements arrêté au 31/12/2020	**326 739,99**	**222 199,99**	**104 540,00**

AUTRES INFORMATIONS

Le nouveau programme d'action pluriannuel s'élève à 1 000 000€.

Le nouveau calendrier de versement sur lequel le fondateur s'est engagé se décline comme suit :

DETAIL DU PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL				
Période de couverture	**Montant prévu**	**Délai de versement**	**Montant versé**	**Date de versement effectif**
2018	200 000,00 €	au plus tard le 31/12/2018	200 000,00 €	31/10/2018
2019	200 000,00 €	au plus tard le 31/12/2019	200 000,00 €	17/05/2019
2020	200 000,00 €	au plus tard le 31/12/2020	200 000,00 €	08/04/2020
2021	200 000,00 €	au plus tard le 31/12/2021		
2022	200 000,00 €	au plus tard le 31/12/2022		
TOTAL	**1 000 000,00 €**		**600 000,00 €**	

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

Nous notons que le membre fondateur ne peut se retirer de la Fondation CA REUNION MAYOTTE s'il n'a pas payé intégralement les sommes qu'il s'était engagé à verser.

TABLEAU DE SUIVI DU SOLDE DE REPORT A NOUVEAU

Année	PRODUITS ENCAISSES (€)		CHARGES DECAISSEES (€)		Solde initial
	Versements du fondateur	**Produits financiers**	**Projets financés**	**Frais Généraux**	
2013	120 000,00			7 088,39	112 911,61
2014	220 000,00	199,49	90 000,00	14 483,45	115 716,04
2015	220 000,00	909,18	112 978,37	25 953,81	81 977,00
2016	275 000,00	907,79	245 544,48	28 332,69	2 030,62
2017	220 000,00	157,79	391 174,60	27 400,24	-198 417,05
2018	200 000,00	46,81	76 907,50	35 937,32	87 201,99
2019	200 000,00	194,96	176 200,00	23 006,82	988,14
TOTAL	**1 455 000,00**	**2 416,02**	**1 092 804,95**	**162 202,72**	**202 408,35**